

Révision du plan d'affectation communal (PACom)

Proposition de réponse de la Municipalité
à l'opposition formée par
Mme Kohlène Hendrickson et M. Emir Nuhbegovic

Introduction :

Par courrier recommandé daté du 18 juillet 2024 et reçu le 24 juillet 2024, soit durant le délai d'enquête, Mme Kohlène Hendrickson et M. Emir Nuhbegovic ont formé opposition au projet de révision du plan d'affectation communal. Ladite opposition fait valoir le motif résumé ci-dessous auquel la Municipalité propose de répondre de la manière suivante :

Motifs d'opposition :

1. Opposition à l'art. 15.1 permettant le stationnement des riverains de la Rue de Vaulion

Le « besoin public » de la zone d'utilité publique n'est pas avéré pour ce stationnement sur la parcelle 29, il existe d'autres solutions. Par ailleurs, le stationnement aurait un impact négatif sur la qualité de vie dans le bourg. Finalement, il n'est pas stratégique au vu de l'accès difficile de la parcelle en hiver (déneigement et pente) et du tort qu'il apporterait aux plantages existants.

Réponses à l'opposition :

1. Opposition à l'art. 15.1 permettant le stationnement des riverains de la Rue de Vaulion

Ce motif d'opposition n'est plus à régler puisque le projet a été revu en conséquence et soumis à l'enquête publique complémentaire, laquelle n'a reçu aucune opposition supplémentaire. En effet, l'article du règlement (anc. 15.1) qui permettait après la première enquête publique de créer du stationnement à destination des riverains de la rue de Vaulion sur la parcelle 29 a été retiré. Le seul motif de l'opposition est donc réglé d'office par la modification du projet.

Conclusion :

Pour ces raisons, l'opposition formée par Mme Kohlène Hendrickson et M. Emir Nuhbegovic à l'encontre de la révision du plan d'affectation communal doit être levée.

La Municipalité